

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Communication du Collège communal lors du Conseil communal du lundi 2 septembre 2019

**Contact** : L.Comminette laurence.comminette@liege.be  
**GSM** : 0474/940.149.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

#### **La Politique des Grandes Villes devient la Perspective de Développement Urbain (PDU)**

Depuis 2000, la Ville de Liège reçoit une subvention dans le cadre de la « Politique des grandes Villes ». Suite à la sixième réforme de l'Etat, les moyens dédicacés à cette matière ont été régionalisés.

Dans sa déclaration de politique générale 2017-2019, la Région wallonne s'est fixé pour objectif de renforcer l'attractivité des grandes villes en soutenant, via une subvention, la revitalisation des centres urbains.

Dans ce cadre, le Gouvernement wallon a décidé d'imposer aux villes autrefois récipiendaires de la subvention « Grandes Villes », de se doter d'un nouvel outil de gouvernance interne appelé « Perspective de Développement Urbain » (P.D.U.).

Le volet P.D.U. correspond à un chapitre du Plan Stratégique Transversal qui sera soumis au Conseil Communal du 30 septembre prochain.

Pour la Ville de Liège, cela représente une enveloppe de 17.052.675 € qui sera affectée à la réalisation d'une série d'actions structurantes pour tout le territoire communal liégeois, durant la législature 2018-2024. Par an, cela représente +/-2,8 millions €, ce qui est sensiblement le même montant que celui octroyé en 2018, dans le cadre du subside "Politique des grandes Villes".

La Région wallonne impose désormais de consacrer 40% des montants de la subvention à des frais d'investissements. Pour cette nouvelle législature, le Collège communal doit transmettre à la Région un volume d'actions représentant 150 à 200 % du montant escompté. Dès réception des propositions de la Ville de Liège, le Gouvernement wallon aura alors 45 jours pour rendre son avis définitif.

Le Collège propose au Conseil d'adopter les 22 actions identifiées et construites sur base de 4 priorités stratégiques, retenues par le Collège communal en avril dernier :

1. Des logements accessibles et de qualité pour reconstruire la Ville. Ex : création de logements publics dans le Cloître St-Jean, place X. Neujean.
2. Des espaces verts et, de manière plus générale, la végétalisation de la Ville. Ex : création d'un espace vert Parc Albert 1<sup>er</sup> à Grivegnée
3. Des corridors vélos et des infrastructures pour garer les deux roues en sécurité. Ex : Achat de box vélos sécurisés à répartir sur le territoire communal.
4. Une Ville attractive. Prise en charge du coût des interventions de la Brigade anti-graffiti.

Toutes les actions seront réalisées à l'échelle de l'ensemble du territoire communal, mais auront aussi des effets au niveau supra-communal comme infra-urbain.

Après réception de la candidature de la Ville de Liège, le Gouvernement wallon examinera la cohérence entre les objectifs régionaux et les priorités stratégiques que la Ville de Liège a retenues et traduites en actions, dans sa P.D.U.

### **Liège adhère au projet européen PacteSur**

L'actualité récente a démontré combien la sécurisation des espaces publics apparaît aujourd'hui comme un enjeu important pour les villes européennes.

Face à ce constat, les villes de Nice, Liège et Turin, qui ont chacune connu un épisode dramatique, ont introduit une demande de projet européen pour travailler ensemble à cette thématique.

Le projet « PacteSur » retenu et financé par la Commission européenne se déroulera sur 3 ans (2019-2021). Il concerne 14 villes issues de 10 pays de l'Union (France, Belgique, Italie, Royaume-Uni, Espagne, Allemagne, Pologne, Lettonie, Grèce et Portugal).

Willy Demeyer s'est rendu à Nice le 28 mars dernier lors du séminaire de lancement du programme auquel la Ville de Liège participe à travers sa Zone de Police locale et le Plan de Prévention.

Les thématiques étudiées concerneront

- la sécurisation des zones urbaines face au terrorisme,
- le renforcement des capacités d'intervention des forces de sécurité et le rôle des citoyens,
- la sécurisation physique de l'espace public ainsi que les questions de gouvernance touchant la protection de cet espace.

L'adhésion à ce projet pour la Ville de Liège lui permet de réaliser des investissements (à hauteur de 200.000 €) visant à sécuriser 2 espaces publics du centre-ville déterminés par une analyse de risques de la Zone de Police à savoir la Place Saint-Lambert et le Carré.

Dans le cadre de ce financement, la Ville de Liège doit travailler sur des aspects de sécurisation mobile, tandis que Nice travaillera sur une sécurisation fixe et Turin sur des aspects caméras.

Le projet sera encadré par le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, dont Liège occupe actuellement la présidence.

Le rôle du Forum à travers ses retours d'expérience, ses échanges de bonnes pratiques, est d'aider et de soutenir les élus locaux pour développer une politique de prévention et de sécurité, professionnelle, respectueuse des normes démocratiques.

### **De nouveaux aménagements en faveur des cyclistes, des piétons et des PMR entre Bressoux et Grivegnée. Bientôt plus de 1,2 km entièrement dévolu à la mobilité douce.**

Le Collège propose au Conseil d'adopter un marché de travaux relatif à l'aménagement d'un nouvel itinéraire cyclo-piéton. Son objectif vise à favoriser la mobilité douce sur un tracé de 570 mètres, qui démarre au Parc de l'Oasis dans le bas de Bressoux pour rejoindre l'avenue Joseph Merlot. Ce dossier a fait l'objet d'une inscription budgétaire de 220.000 € au budget 2019, avec un subside de 100.000 € de la Région wallonne dans le cadre de son programme de promotion de la mobilité douce.

A terme ces aménagements compléteront l'itinéraire cyclo-piéton reliant le quartier de Grivegnée à Bressoux... plus d'1,2 km en faveur de la mobilité douce. Ils traverseront ainsi des quartiers à forte densité de circulation routière de façon sécurisée et confortable sur un parcours bénéficiant de multiples agréments.

Partant du parc de l'Oasis (rue Bois Mangon), le projet prévoit un cheminement agréable pour les modes doux au cœur du parc. Réalisé dans un matériau semi dur et drainant, un cheminement d'une largeur de 2,60 mètres sera assuré, au cours duquel la pente existante sera retravaillée afin d'y supprimer les divers paliers actuellement présents. L'esplanade du parc, du côté de la rue de l'Oasis sera également revalorisée par des plantations (pelouse, quatre nouveaux arbres et massifs végétaux) qui, outre le nouvel agrément ainsi procuré, rendront plus lisibles les tracés notamment pour les cyclistes et les PMR. Le long du cheminement dans le parc de l'Oasis, un nouvel éclairage sera également positionné.

Une signalisation horizontale prolongera l'itinéraire vers la rue Fond du Bois, l'avenue Brigade Piron et le carrefour avec l'avenue Cardinal Mercier. Au niveau de l'îlot, devant les logements sociaux, au carrefour entre l'avenue Cardinal Mercier et l'avenue Brigade Piron, les sols seront végétalisés afin de souligner davantage les arbres existants qui sont bien sûr préservés.

Il est à noter que les traversées cyclo-piétonnes intégreront également des dispositifs PMR de guidance et d'attention (dalles différenciées).

Au carrefour de l'avenue Cardinal Mercier avec l'avenue Joseph Merlot une sécurisation est prévue par la création d'une avancée de trottoir. Celle-ci raccourcira le temps de traversée et offrira aussi l'opportunité d'agrémenter l'espace par la création d'une zone végétalisée (massifs végétalisés et un arbre de position, sorte de repère sur le parcours), propice à un moment de repos.

Enfin, l'itinéraire rejoindra l'avenue Joseph Merlot où démarre l'itinéraire cyclo-piéton du «Chemin des Sarts», qui vient d'être réalisé en vue de rejoindre le haut de Grivegnée.

### **Une nouvelle structure d'enseignement et de soins pour les enfants atteints de déficiences physiques et d'infirmité motrice cérébrale, bientôt à Droixhe.**

Dans le cadre du projet Immo-Coronmeuse, l'école Léona Platel et le CIMC (Centre d'Infirmes moteurs cérébraux, structure relevant d'ISoSL), situés quai de Wallonie à Coronmeuse, seront délocalisés au plus tard pour le deuxième semestre de l'année 2020. A cet effet, le Collège propose au Conseil communal de ce soir, deux points relatifs à la construction d'une nouvelle structure adaptée pour les élèves de type 4 de l'institution. Il s'agit de la Convention entre les deux parties, relative au financement et aux modalités d'occupation du futur site, ainsi que de la passation du marché conjoint concernant les travaux.

L'intérêt du dossier réside notamment dans la réunion dans une même infrastructure de l'école et du CIMC. Situé entre l'avenue de la Croix-Rouge et la rue Rassenfosse à Droixhe et proche de la future ligne de tram, ce Centre intégré réunira ainsi deux fonctions indispensables pour ces enfants fragilisés: la fonction pédagogique et le suivi médical spécifique. Le budget total des travaux, dont ISoSL sera le maître d'ouvrage, est estimé à 9,6 M d'€. La part de la Ville représente 4,6 M d'€ pour la partie scolaire, avec un subside escompté de la Fédération Wallonie Bruxelles de l'ordre de 50% du montant. La part d'ISoSL s'élève à 4,95 M d'€, avec une partie de subside attendu de l'AVIQ.

Construit autour d'un espace fluide représenté par un «atrium», le projet représente une superficie totale de 5800 m<sup>2</sup> dont 1100 m<sup>2</sup> sont dévolus aux espaces extérieurs. La partie scolaire s'étend sur 2500 m<sup>2</sup>. Elle prévoit l'accueil de 90 élèves répartis sur 12 classes (4 maternelles et 8 primaires). Une salle de gymnastique et des locaux spécifiques, dévolus entre autres à l'hydrothérapie et la kinésithérapie, intègrent également le programme.

Le CIMC, service médico-social dépendant d'ISoSL, œuvre dans l'encadrement des enfants présentant une atteinte neuromotrice prédominante. Dans ce cadre, il assure la prise en charge précoce et globale des besoins psychiques et pédagogiques des enfants jusqu'à l'âge de 14 ans, ainsi que l'accompagnement des familles sur différents plans (social, administratif...).

L'espace qui est dévolu au CIMC s'étend sur 2200 m<sup>2</sup> et offrira aux utilisateurs des locaux plus

grands et plus adaptés dans lesquels kinésithérapeutes, logopèdes, ergothérapeutes, psychomotriciens, éducateurs, psychologues et puéricultrices pourront idéalement déployer leurs activités. De nouveaux locaux sont aussi prévus: un local informatique, un local d'orthopédie, un local de neuropsychologie, un espace de mise en situation ainsi qu'un local de réflexologie plantaire. La conception du local d'hydrothérapie a par ailleurs été complètement repensée pour offrir aux enfants un véritable moment de détente et de relaxation.

Le permis d'Urbanisme de cet important projet a été accueilli favorablement par la Ville le 23 août dernier et est en cours de transmission auprès de la Région wallonne.

### **Un réaménagement d'ampleur pour l'école d'Horticulture de la Ville de Liège.**

Au programme des points travaux de ce Conseil communal, la passation de marché pour la transformation de l'école d'Horticulture de la Ville de Liège, située rue de l'Espérance à Burenville.

Important maillon de l'enseignement communal liégeois, le site s'étend sur une superficie de 8,5 hectares de terrains. Il assure la formation de quelques 400 élèves de la section «horticulture» (promotion sociale et CEFA compris). Les exercices de pratique professionnelle, les ateliers et les stages en situation font partie intégrante de leur formation dont la qualité est très largement reconnue. Parmi les débouchés figurent les métiers de jardinier, d'horticulteur, de fleuriste, de maraîcher, d'arboriculteur, de pépiniériste ou de champignoniste. A l'issue de la 7<sup>ème</sup> professionnelle, l'accès à des études dans l'enseignement supérieur est également possible.

Cet important dossier de transformation représente un montant global de 2,7 M d'€. Ce dossier bénéficiera d'un subside de la Fédération Wallonie Bruxelles, à hauteur de 1,2 M d'€. Il concerne la démolition et la construction de nouvelles serres, la création de classes supplémentaires, d'une salle d'étude, d'un nouveau réfectoire et de vestiaires équipés de douches. Ces infrastructures nouvelles augmenteront le confort des élèves et des enseignants qui ont besoin pour l'épanouissement de leurs compétences d'un cadre propice aux apprentissages théoriques, aux ateliers de mise en pratique et à la transmission des savoirs comme des savoir-faire.

Les nouvelles classes et locaux pédagogiques se situeront à l'emplacement des serres actuelles, soit à proximité de la rue de l'Espérance tandis que les nouvelles serres intégreront l'intérieur du site.

Au niveau des serres, il est à préciser que leur remplacement permettra de réaliser de substantielles économies d'énergie. Une aération performante, l'automatisation des systèmes d'ombrage et d'arrosage, l'éclairage LED, le système de récupération d'eau, la meilleure performance des vitrages, entre autres, œuvreront de façon conséquente à la réduction des dépenses énergétiques liées aux activités.

La surface des serres sera également rationalisée grâce à l'équipement de celles-ci par des tables de travail et d'exposition mobiles. Pour une surface de production équivalente, les nouvelles serres occuperont ainsi une surface de production de 900 m<sup>2</sup> au lieu de l'espace actuel de 1250 m<sup>2</sup>. Les avancées technologiques dont bénéficieront les nouvelles serres permettront d'en accroître la qualité d'usage tout en y rendant les travaux sûrs et énergiquement plus performants.

### **Passation du marché de travaux relatif au premier Parc canin liégeois.**

Le bien-être animal revêt aujourd'hui une importance croissante et capitale dans le débat public. Les communes doivent agir pour être de véritables actrices en la matière. La Ville de Liège, sensible à cette cause, a décidé de devenir une commune "dog friendly".

Au Canada ou en France, notamment en plein cœur de Paris, de nombreux parcs canins ont ouvert leurs portes, au plus grand bonheur des propriétaires de chiens. En Wallonie, un tiers des familles possèdent un animal de compagnie.

Notre objectif est d'offrir aux Liégeoises et aux Liégeois un parc canin, à l'instar des villes dans le monde, pour lesquelles le projet s'est très bien développé et a été accueilli avec grand succès.

- Nous sommes conscients que détenir un chien en ville, ce n'est pas toujours facile: un parc canin leur permettra de se dépenser sans risque par rapport à la circulation. Ils pourront ainsi courir sans déranger cyclistes, joggeurs et promeneurs.
- Un parc canin permet au chien de se défouler sans laisse et, par conséquent, d'être moins stressé, plus calme à la maison.
- Un parc canin encouragera les chiens à rencontrer leurs congénères, et ce sans quitter le centre-ville. Ils apprendront à vivre ensemble, à communiquer entre eux sans montrer d'agressivité. La socialisation est une étape primordiale dans l'apprentissage du chien pour qu'il ne présente aucune crainte envers les autres. L'habitué est également nécessaire au bon développement du chien, il s'habitue au monde extérieur, aux bruits du quotidien qu'il ne connaît peut-être pas, ou pas encore.
- Un parc canin, c'est aussi un lieu convivial où les propriétaires de chiens peuvent se rencontrer, échanger, discuter.
- Un parc canin, c'est un endroit paisible et vert qui s'intègre dans le paysage urbain de la Ville.
- Finalement, ce parc canin permettra aux propriétaires de chiens de disposer d'un endroit à eux, sans crainte de déranger les autres. Certains se plaignent en effet d'être dérangés par les animaux...

### **Le Boulevard Kleyer... le site idéal pour le projet!**

Le « terrain rouge » du Boulevard Kleyer se prête parfaitement à la création d'un parc canin attractif pour le plus grand nombre de Liégeois. En effet, le site de Cointe réunit déjà des pôles d'attraction qui séduisent de nombreux concitoyens, qu'ils soient locaux ou non. La plaine de Cointe, le skatepark mais aussi les vastes espaces piétons qui contournent le boulevard, propices au jogging et à la promenade, avec ou sans compagnon à quatre pattes, font de Cointe l'un des « poumons verts » les plus prisés sur les hauteurs de Liège, à deux pas du centre-ville. Les liaisons y sont par ailleurs aisées, en voiture, en bus mais aussi en vélo puisque le boulevard dispose également d'une piste cyclable.

Ainsi, c'est tout naturellement que le site du « terrain rouge » a été choisi pour l'étude et la concrétisation du projet de premier parc canin liégeois. Ce terrain d'une superficie de 2400 m<sup>2</sup> est proche du skatepark dont l'intense fréquentation garantit une sécurité optimale pour y développer de nouvelles activités. Situé à l'opposé des habitations, il préserve aussi les riverains de toute nuisance sonore.

Au niveau de la configuration, nous avons veillé à ce que le parc canin s'intègre harmonieusement au site verdoyant dans lequel il s'inscrit. C'est à cet effet que nous avons prévu la plantation d'arbres, de pelouse et de plantations basses sur le pourtour du parc. Sur cet espace vert, une grande boucle en dolomie constitue le cheminement principal donnant accès aux diverses attractions du site. Ainsi, l'intégration de modules de jeux et d'adresse est-elle également prévue. Un tunnel, un arceau, une palissade et une bascule donneront à nos amis canins l'occasion de se dépenser de multiples façons et inviteront les maîtres à partager ces activités ludiques si propices à la connivence entre le chien et l'humain.

Le parc disposera de bancs à l'air libre mais aussi de bancs protégés par un abri pour que les intempéries n'entravent pas les activités offertes. Des poubelles et des distributeurs de sacs hygiéniques sont bien sûr prévus.

Le site sera ceinturé par une clôture de 230 mètres de long et 1,50 mètre de haut et l'accès au parc se fera par un sas permettant aux maîtres d'entrer et de sortir à loisir mais sans risque de fuite pour leurs compagnons.

Afin de garantir la meilleure utilisation des infrastructures, une signalétique spécifique sera apposée aux abords du site. Elle rappellera aux usagers les règles à respecter en intégrant le parc. Ce règlement est actuellement en cours de rédaction.

L'estimation du projet s'élève à 100.000 €, montant qui a été intégré au budget 2019.